

si on a beaucoup accompli, il reste beaucoup à faire. A cette fin, je préconise le principe de la mobilisation complète de l'industrie, afin que notre pays fournisse à nos troupes l'outillage indispensable à la poursuite d'une guerre intégrale.

Dans le discours du trône, les conseillers de Son Excellence lui ont demandé de dire que le Parlement allait être invité à approuver, comme partie intégrante de l'effort de guerre canadien, le don à la Grande-Bretagne de vastes quantités de munitions, de vivres et de fournitures de guerre. Nous participons actuellement à une lutte gigantesque. La production des munitions et des vivres est un élément important de notre effort. Nous avons fait une contribution importante et impressionnante en transports mécaniques. Notre industrie des munitions a dû partir de rien et, même si nos débuts ont été lents, nous avons maintenant, grâce à la collaboration de l'industrie et du travail, appuyés par les ressources financières que la nation a contribué au Gouvernement, atteint un niveau de production qui fait honneur à ceux à qui on a confié cette importante mission.

Notre apport, au bénéfice de la Grande-Bretagne, d'une partie de notre production de vivres, de munitions et de fournitures de guerre, est conforme au programme que nous avons préconisé depuis le début de la guerre. Je constate avec satisfaction que le Gouvernement a maintenant reconnu l'opportunité d'une telle ligne de conduite. Nous allons sûrement l'appuyer.

Notre population agricole s'est toujours tenue prête à faire sa part. Tout ce qu'il lui fallait c'est qu'on lui indiquât la route à suivre, qu'on lui donnât des directives. Il y a plus d'un an j'ai supplié le Gouvernement d'accorder, à même notre abondance, un don important de blé. On se rappellera que cette recommandation n'a pas même reçu la faveur d'une observation ou d'une réponse. Mais je prie le Gouvernement de ne pas oublier que l'agriculture au Canada, durant les deux premières années de la guerre, dans bien des cas, ne faisait pas ses frais de production. Partout où cet état de choses existe encore aujourd'hui, on devrait y remédier.

Vous ne pouvez demander à l'agriculture de produire quand elle ne fait pas ses frais. C'est ce qui se fait depuis dix ans, et l'agriculture est en faillite,—dans ma province du moins. Et que se passe-t-il depuis le commencement de la guerre? Comme les agriculteurs ne peuvent compter sur un nouveau dollar pour celui qu'ils ont dépensé, les hommes quittent la ferme pour les fabriques de munitions. Il n'existe aucun doute à ce sujet. Partout où il existe une industrie de guerre, les hommes,

les jeunes gens surtout, abandonnent la ferme pour les fabriques de munitions. La croissance de l'industrie des munitions a enlevé de nos régions agricoles une forte proportion de la main-d'œuvre qu'il faudrait garder sur la ferme si nous voulons compter sur une population agricole prospère et heureuse et, surtout, si nous devons maintenir la quantité et la qualité des produits essentiels à la victoire.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de traiter des propositions du Gouvernement que l'on trouve dans le discours du trône.

Ce discours dit que nous serons mis au fait...des méthodes que le Gouvernement entend adopter pour effectuer une mobilisation aussi complète, que possible des ressources matérielles et humaines du pays et assurer ainsi un effort de guerre national total.

C'est probablement pour donner suite à la déclaration que faisait, le 13 décembre, le ministre de l'Air, lorsqu'il déclarait:

Ces pouvoirs...

C'est-à-dire, les pouvoirs conférés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

...nous nous proposons de les utiliser dans cette crise que nous traversons, et afin de voir à ce que chaque citoyen accomplisse le travail qui profitera le plus à l'ensemble du pays.

Si l'on fait passer ces déclarations de la lettre à la pratique, le pays applaudira les résultats. Malheureusement, nous avons trop raison de croire que ces déclarations ne contiennent guère plus qu'une platonique expression d'opinion. Elles ne diffèrent en rien de celles que faisait le ministre de l'Air lorsque la loi de mobilisation fut adoptée. Parlant à la Chambre des communes, le 18 juin 1940, sur la loi de mobilisation, le ministre de l'Air déclarait:

Quiconque est physiquement apte et âgé de moins de quarante-cinq ans pourra et de fait, aura non seulement l'occasion, mais sera obligé de s'enrôler dans la milice du Canada.

Lors d'une radiodiffusion nationale en date du 10 juillet 1940 et au cours de laquelle il expliquait les principes de la loi de mobilisation, le ministre de l'Air disait ce qui suit:

Chaque homme valide doit être et sera instruit dans le maniement des armes pour la défense de son foyer, des êtres qui lui sont chers, de sa liberté et de sa vie.

De ces deux dernières déclarations de politique est venue la farce du plan d'instruction de trente jours. Au lieu d'instruire tout homme valide dans le maniement des armes, des jeunes gens de vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre ans ont reçu une formation élémentaire, furent versés dans des unités de réserve, où on en a perdu plusieurs de vue. L'armée n'en a gardé que 15,000,